



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
 - D.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement et états comparatifs**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 **Poste de préposée au secrétariat / Recrutement**
 - H.2 **Embauche d'une personne salariée temporaire au service des travaux publics**
 - H.3 **Acte de vente d'une parcelle de terrain située sur le lot 3 449 661 / Autorisation de signature**
 - H.4 **Propriété sise au 290 rue De Vaudreuil / Demande d'un permis de démolition – Avis émis par le ministère de la Culture**
 - H.5 **Propriétés sises au 51-53 et 55-61 rue D'Iberville / Demande d'un permis de démolition – Avis émis par le ministère de la Culture**
 - H.6 **Propriété sise au 611 rue De Montcalm / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture**
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
- L) **Adoption de règlement**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-217**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

2021-10-231



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

4 octobre 2021

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-10-232

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 septembre 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-233

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-08 et 2021-09 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 400 050,72 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-234

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-09 » représente les dépenses encourues en septembre 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

4 octobre 2021

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en septembre 2021 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 132 114,50 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ÉTATS COMPARATIFS

G.1 Présentation de l'état des activités de fonctionnement

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 septembre 2021 déposé par le service de la trésorerie.

G.2 Présentation de l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'année courante par rapport à l'année précédente

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août de l'année courante par rapport à l'année précédente.

G.3 Présentation de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés au 31 décembre 2021.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 POSTE DE PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT / RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 28 septembre 2021 annonçant le départ à la retraite de l'employée 10-0004 occupant le poste de préposée au secrétariat;

CONSIDÉRANT que le poste sera vacant à compter du 15 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la procédure de recrutement afin de combler le poste de préposée au secrétariat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.2 EMBAUICHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement d'une personne salariée temporaire au service des travaux publics afin de palier à l'absence pour cause de maladie d'employés de ce secteur;

2021-10-235

2021-10-236



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

4 octobre 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Nicolas Lambert à titre de personne salariée temporaire au service des travaux publics à compter du 11 octobre 2021, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-237

H.3 ACTE DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LE LOT 3 449 661 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 23 décembre 2020 confirmant l'acceptation de la Ville de Berthierville à vendre à M. Olivier Charbonneau une parcelle de terrain située sur le lot 3 449 661 de part et d'autre des lots numéros 3 451 858 et 3 451 643 appartenant à M. Charbonneau et Mme Lise Lelièvre;

CONSIDÉRANT que cette vente est conditionnelle à ce que les frais notariés et d'arpentage soient assumés par l'acheteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a établi le coût à 4,68 \$ le mètre carré, défini à partir de l'évaluation dudit lot municipal inscrite au rôle foncier de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a convenu de prolonger le délai fixé pour conclure la transaction générée par la difficulté d'accès aux firmes d'arpenteurs en ce temps de pandémie;

CONSIDÉRANT la création des lots 6 474 076 et 6 474 077 au plan cadastral réalisée par la firme CRGH Arpenteurs géomètres, portant le numéro de minute 10663 en date du 29 septembre 2021, faisant état d'une superficie totale de 766,90 mètres carrés aux fins de ladite transaction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville vende à Olivier Charbonneau une parcelle de terrain connu et désigné comme étant les lots numéros 6 474 076 et 6 474 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, le tout selon les termes et conditions énoncées ci-haut.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière soient, et elles sont par les présentes, autorisées à conclure et à signer tous les documents et à poser tous actes nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant la signature de l'acte de vente en faveur de M. Olivier Charbonneau.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2021-10-238

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

4 octobre 2021

H.4 PROPRIÉTÉ SISE AU 290 RUE DE VAUDREUIL / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-197 notifiant au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission d'un permis de démolition de la propriété, construite avant 1940, située au 290 rue De Vaudreuil à Berthierville afin d'y construire un bâtiment locatif de huit (8) logements;

CONSIDÉRANT l'avis daté du 9 septembre 2021 donné par le ministère de la Culture indiquant que la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier;

CONSIDÉRANT que le Ministère mentionne également que la municipalité peut toujours utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble visé par cet avis;

CONSIDÉRANT que le Ministère rappelle que la municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit par la Loi avant d'émettre son permis ou certificat d'autorisation de démolition, si elle souhaite toujours le faire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du permis ou certificat relatif à la démolition de la propriété sise au 290 rue De Vaudreuil, tout en respectant la fin du délai de 90 jours prescrit par la Loi.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-239

H.5 PROPRIÉTÉS SISES AU 51-53 ET 55-61 RUE D'IBERVILLE / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-198 notifiant au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission d'un permis de démolition des propriétés, construites avant 1940, situées au 51-53 et 55-61 rue D'Iberville à Berthierville afin de faire place à un nouveau concept de développement au centre-ville;

CONSIDÉRANT l'avis daté du 9 septembre 2021 donné par le ministère de la Culture indiquant que la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier;

CONSIDÉRANT que le Ministère mentionne également que la municipalité peut toujours utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble visé par cet avis;

CONSIDÉRANT que le Ministère rappelle que la municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit par la Loi avant d'émettre son permis ou certificat d'autorisation de démolition, si elle souhaite toujours le faire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

4 octobre 2021

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du permis ou certificat relatif à la démolition des propriétés situées au 51-53 et 55-61 rue D'Iberville, tout en respectant la fin du délai de 90 jours prescrit par la Loi.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-240

H.6 PROPRIÉTÉ SISE AU 611 RUE DE MONTCALM / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande reçue le 16 septembre 2021 visant la démolition de la propriété sise au 611 rue De Montcalm à Berthierville afin d'y reconstruire un bâtiment locatif en remplacement du bâtiment actuel dont le projet de réfection majeure a dû être arrêté de par l'état vétuste de la bâtisse;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le propriétaire de l'immeuble faisant état des anomalies structurales du bâtiment nécessitant la démolition avant d'avoir de la neige sur le toit pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1^{er} avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission d'un permis de démolition pour la propriété sise au 611 rue De Montcalm à Berthierville.

De porter à l'attention du Ministère l'urgence d'agir dans de court délai tenant compte de l'état du bâtiment actuel, et ce pour des raisons de sécurité.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66, émis par la MRC de D'Autray le 9 septembre 2021
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-216 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24, émis par la MRC de D'Autray le 9 septembre 2021



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

4 octobre 2021

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois d'août 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de septembre 2021

K) AVIS DE MOTION

- Aucun avis de motion.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-217

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, le projet de règlement numéro 748-217 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 » a été déposé;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #748 prévoit actuellement qu'aucun agrandissement ou transformation d'un bâtiment ou d'un usage n'est permis, à moins que le nombre de cases de stationnement requis pour l'ensemble du bâtiment, tel qu'agrandi, ne soit prévu;

CONSIDÉRANT que la dimension des lots ainsi que la densité dans le centre-ville ne permettent pas l'aménagement de nouvelles cases de stationnement conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT que les zones 4-C-39, 4-C-42 et 4-C-53 sont déjà exemptées des normes relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT que cette modification permettra désormais l'application du règlement 946 dans les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 sans égard aux normes relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 11 août 2021 et le 26 août 2021 suivant l'avis public de consultation écrite donné le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

2021-10-241



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

4 octobre 2021

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-217 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-217 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 19 h 52.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

	
Suzanne Nantel Mairesse	Sylvie Dubois Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Suzanne Nantel
Mairesse